

COMMISSION DU CALENDRIER

(Championnats et Critériums Foot à 11)

Réunion du 07 mai 2026



RAPPEL :

CATEGORIES ET DIVISIONS CONCERNEES PAR LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI) POUR LA SAISON

2025 / 2026 : Toutes les compétitions hors Critériums +45 Ans et +55 Ans, sauf si souhait possibilité

-Si recours à une feuille de match papier, après la rencontre, sachez que le club recevant à l'obligation de garder une copie de la feuille de match (scanner, prendre une photo, photocopier...). Cela évitera que la Commission donne match perdu au club recevant après 2 appels de feuille de match manquante (article 13.2 des RSG du District du 94).

-Toutes les rencontres de la dernière journée de championnat (les deux dernières journées pour le championnat Seniors D1) d'un même groupe doivent être jouées le même jour à l'horaire officiel (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison) (article 10.3 des RSG du District du 94). Aucune demande de changement ne sera accordée par la commission, les clubs devront prendre leurs dispositions (trouver un terrain de repli) pour que ces rencontres puissent être jouées aux dates et heures prévues par les calendriers.

Comment récupérer une feuille de match papier,

Site : districtduvaldemarne.fff.fr - Onglet : District -Rubrique : Documents Clubs (en bas)

Ou Cliquez sur le lien : <https://districtvaldemarne.fff.fr/wp-content/uploads/sites/99/2021/09/FM-VIERGE.pdf>

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

Rappel Article 44-2 des RSG du District du Val de Marne :

« Non envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie, après deux réclamations de la Commission compétente par l'intermédiaire du Journal Numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe financier du District du Val de Marne de Football et **match perdu par pénalité au club recevant**, le club visiteur conservant sur la base du rapport d'un officiel désigné le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre ».

1^{er} Appel de « FEUILLE DE MATCH MANQUANTE »

U16 D3 :

54227550 52247.2 500031 Choisy Le Roi As 22 500004 Ent. Ca Vitry - Bz98 22

U14 D4 :

Samedi 11/04/2026

55442232 57330.1 560655 F.C. D'Alfortville 21 860294 Villeneuve Afc 22

2^{ème} APPEL DE « FEUILLE DE MATCH MANQUANTE » :

U16 D3 :

Dimanche 12/04/2026

54227537 52234.2 500031 Choisy Le Roi As 22 514388 Nogent S/Marne F.C. 22

U14 D3 du 11/04/26 :

U14 D3 / Phase 2 / Phase 2

Poule B

55442275 57373.1 500636 Villiers S/ M. Es 22

512963 Thiais F.C. 22

U14 D4 :

Samedi 11/04/2026

55442471 57539.1 542388 Maisons Alfort Fc 23 500012 Charenton Cap 22

55442321 57419.1 500012 Charenton Cap 23 500716 Hay Les Roses Ca 22

FEUILLES DE MATCH INFORMATISEES

Article 44-3 du règlement sportif général –

Non utilisation de la feuille de match informatisée. Le club responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1^{ère} non-utilisation : avertissement
- En cas de 2^{ème} non-utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois, à compter de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée en annexe 2 du RSG du District du Val de Marne
- En cas de 3^{ème} non-utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.
- ➔ Toutes les compétitions hormis les Critériums Anciens + 45 ans et + 55 ans doivent être couvertes par la feuille de match informatisée (FMI). Le club fautif (recevant et/ou visiteur) de la non-utilisation de la FMI s'expose aux sanctions suivantes :
- En cas de 1^{ère} non-utilisation : **avertissement**
- En cas de 2^{ème} non-utilisation dans les 3 mois : **amende de 100 EUROS**
- En cas de 3^{ème} non-utilisation ou plus dans les 3 mois : **match perdu par pénalité (0 but, -1 point)**

Pour donner suite à nombreux dysfonctionnement, l'état et les sanctions n'ont pas été appliqués jusqu'au week-end du 03 et 4 janvier 2026.

Liste des équipes fautives de la non-utilisation de la FMI (au 19/04/2026)

COMPETITIONS / CLUBS	1 ^{ère} non-utilisation (Avertissement)	2 ^{ème} non-utilisation (Amende 100€)	3 ^{ème} non-utilisation (Match perdu par pénalité)
Coupe VDM Anciens Bonneuil S/Marne Csm 41 St Maur Vga 41	01/03/2026 01/03/2026		
Anciens D3 Olymp. Club Ivry 41	29/03/2026	12/04/2026	
Coupe Feminiens Seniors Cachan Co Asc 1	07/03/2026		
Seniors D2 Hay Les Roses Ca 1	12/04/2026		
Seniors D3 Hay Les Roses Ca 2	22/03/2026		
Seniors D4 Fc Invicta 1 Arcueil Com 2 Valenton Foot Acad. 2	01/02/2026 22/03/2026 22/03/2026		
Seniors Futsal D1 Champigny Cf 2	21/02/2026		
Seniors Futsal D2 Creteil Palais Futsal 1	18/02/2026		
U18 D3 Charenton Cap 22	08/02/2026	22/03/2026	
U16 D1 Choisy Le Roi As 21	15/02/2026		
U16 D3 Choisy Le Roi As 22 Us Ivry Football 22 Arcueil Com 21 Ecole Plesseenne De 21 Hay Les Roses Ca 21	01/02/2026 01/02/2026 01/02/2026 15/03/2026 12/03/2026		
U15 D2 Cachan Co Asc 1 Perreux As Fran 1	28/03/2026 28/03/2026		
COUPE U15F Sucy F.C. 1	31/01/2026	14/03/2026	
U15F Sucy F.C. 1 Sucy F.C. 1 Villeneuve Afc 1 Limeil Brevannes A.J 1 Bonneuil S/Marne Csm 1	14/02/2026 18/04/2026 21/03/2026 18/04/2026 18/04/2026	28/03/2026	
Coupe Amitie U14 St Maur Vga 23	07/03/2026		

